

TELUS – Remplacement anticipé des médicaments perdus

TELUS Santé a mis en place une politique selon laquelle les renouvellements anticipés de médicaments perdus à la suite de catastrophes naturelles telles que les inondations ou les incendies de forêt peuvent être soumis en ligne par les personnes participantes au Régime.

En raison d'une augmentation de la fréquence de ces catastrophes naturelles au Canada au cours des dernières années, TELUS Santé a décidé de mettre à jour son processus.

À compter de maintenant, TELUS Santé continuera d'autoriser le renouvellement anticipé des médicaments perdus à la suite d'une catastrophe naturelle (telle que définie par **Sécurité publique Canada**) jusqu'à un mois après l'événement.

Lorsqu'une demande est rejetée avec le message de « renouvellement anticipé », les pharmacies peuvent soumettre le code d'intervention applicable, en indiquant que la demande est un remplacement en raison d'une catastrophe naturelle spécifique. Nous espérons que cette mesure contribuera à apaiser les inquiétudes des personnes concernées et qu'elle permettra aux participantes et participants du Régime et aux pharmacies de bénéficier d'une expérience sans heurts.

* Définition d'une catastrophe naturelle par Sécurité publique Canada :

<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/ntrl-hzrds/index-fr.aspx>

